

Animation : les mutations du secteur discutées aux « Rencontres Animation Formation » (RAF)

Paris - Publié le vendredi 26 novembre 2021 à 20 h 07 - Actualité n° 299732

Transposition de la directive SMA et les décrets attenants, projet de fusion des groupes TF1 et M6... l'ordre du jour de la session consacrée à l'actualité politique et réglementaire dans le cadre des Rencontres Animation Formation (RAF), à Angoulême, était particulièrement dense, jeudi 25 novembre. « Nous sommes à un moment charnière de l'évolution de notre paysage réglementaire », a résumé Stéphane Le Bars, délégué général d'AnimFrance.

L'un des socles de ce « changement de paradigme complet », pour la production audiovisuelle et cinématographique française en général, et l'animation en particulier, est la contribution des plateformes et des chaînes américaines à la diffusion et la production des œuvres françaises et européennes, via le décret Smad en vigueur depuis le 1^{er} juillet. Sont attendues la révision du décret TNT et du décret dit « CabSat », ainsi que la révision de la chronologie des médias, toujours en négociation.

Concernant le décret CabSat, il est « en cours d'examen en ce moment même » au CSA, a rappelé Stéphane Le Bars. Pour l'animation, l'un des enjeux est l'adoption de conventions par les chaînes américaines diffusées en France depuis un pays étranger : Cartoon Network, Boomerang et Boing (chaînes de WarnerMedia), Nickelodeon (ViacomCBS)... Les négociations autour de ces conventions sont en passe d'être finalisées, a fait savoir Stéphane Le Bars. L'un des sujets de discussion porte sur la hauteur de leurs investissements dans le domaine de l'animation.

Que sera le devenir de Gulli avec le projet de fusion TF1/M6 ?

« A court terme, on estime qu'il y aura 200 millions d'euros d'investissements de la part de ces opérateurs sur le marché français dans la production audiovisuelle et cinématographique, tous genres confondus. » Cette manne devrait doubler d'ici quatre à cinq ans, a-t-il poursuivi, horizon auquel le « marché de la SVOD, qui pèse aujourd'hui entre 1,2 et 1,5 milliard d'euros, devrait atteindre 3 Md€, soit l'équivalent du marché publicitaire français » (*Satellifacts du 19 septembre*).

Céline Hautier, déléguée animation au SPI, s'est de son côté félicitée qu'avec la directive SMA, « on va passer d'un modèle de production exécutive à un modèle de production déléguée ». Cette évolution aura néanmoins pour conséquence un financement moins important de la part des plateformes, donc, pour le producteur, un « gap de financement à combler ».

L'annonce par le CNC de la création d'un fonds sélectif pour les productions audiovisuelles préfinancées par les plateformes à hauteur de 5 millions d'euros (*Satellifacts du 9 novembre*) est un début de réponse mais « que va-t-il se passer à l'issue de son expérimentation, le 30 avril 2022 ? ». Et quid de l'intégration des plateformes dans le système de soutien du CNC, s'est interrogée Céline Hautier. « On s'inquiète aussi de cette enveloppe fermée. Qu'en sera-t-il si elle est dépensée rapidement ? ».

A propos du projet de **rapprochement entre les groupes TF1 et M6** au sein d'une entité contrôlée par le groupe Bouygues, maison mère de TF1, cela « pose tout un tas de questions », a réagi Stéphane Le Bars, en premier lieu, pour le secteur de l'animation, sur « le **devenir de Gulli**, rachetée par M6 il y a deux ans et qui fait partie des quatre chaînes mises sur le marché par les prétendants », contraints de rendre des fréquences afin de ne pas dépasser le seuil des sept chaînes autorisées pour un éditeur TNT. En outre « que vont devenir les **obligations spécifiques dans l'animation de TF1**, d'un côté, et de **M6**, de l'autre ? Arrivera-t-on à les maintenir, à quelle hauteur ? », a lancé Stéphane Le Bars, rappelant que l'investissement de tous ces acteurs dans l'animation s'élevait à **20 M€ par an**. Ces chaînes sont « extrêmement importantes pour le devenir du secteur ». Le rapprochement entre les groupes TF1 et M6 soulève en outre des questions de **concentration**, susceptibles d'impacter la **diversité des œuvres** produites, ont estimé plusieurs des intervenants, dont Céline Hautier, qui a rappelé la création récente de la **commission au Sénat** sur la **concentration des médias**, initiée par le groupe socialiste, écologiste et républicain (*Satellifacts* du 25 novembre).

Les chiffres des entrées en salles « très préoccupants », selon le SPI

Stéphane Le Bars a également pointé le cas de **France Télévisions**, qui devient l'un des enjeux de la **campagne présidentielle** de 2022 avec la **remise en cause de la CAP** par **certains candidats** (en particulier Eric Zemmour, toujours pas officiellement déclaré). Ce sujet est d'autant plus sensible que la taxe d'habitation à laquelle la CAP est adossée va disparaître en 2023, a rappelé Stéphane Le Bars. Il « est essentiel qu'on [la] maintienne », et cela afin de garantir un « financement pérenne » à l'audiovisuel public, a-t-il insisté, rappelant que France Télévisions est un acteur majeur pour l'ensemble de la production audiovisuelle et cinéma dans son ensemble, et le plus gros contributeur dans le secteur de l'**animation**, avec une **enveloppe annuelle** de **32 M€**.

Le dossier de la **chronologie des médias** a également été évoqué. « La tendance est extrêmement favorable. On est très très proche d'un accord », a assuré **Jean-Yves Mirski**, délégué général de la Ficam, provoquant quelques réactions circonspectes après les récentes déconvenues en la matière.

Concernant le **cinéma**, entre la montée en puissance des plateformes et la crise sanitaire, « les **chiffres des entrées en salles** sont très **préoccupants** », a alerté par ailleurs Céline Hautier. « Actuellement, on se contente de films qui peuvent faire 50 000 entrées. » A terme, c'est « le financement du cinéma d'animation [qui] deviendra très préoccupant. Des réflexions vont donc se mettre en place autour de la question du financement du cinéma indépendant ».

Les mauvais chiffres de la fréquentation sont aussi un sujet pour les **partenaires sociaux**. « Ce qui nous intéresse, c'est la **stabilité des secteurs d'activité** », a commenté **Christophe Pauly** (CFDT). Un « déséquilibre violent » étant de nature à impacter les entreprises, donc l'emploi. « De ce point de vue, notre inquiétude porte sur l'exploitation des films [au cinéma], et une éventuelle évolution culturelle [qui confirmerait] la désaffectation des salles. » A cet égard, « il va falloir regarder de quelle manière le public continue ou pas à aller voir les films en salles ». Car si la désaffectation des salles se révélait une tendance de fond, le marché se verrait violemment déstabilisé, et c'est toute la filière qui serait impactée.

